

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION  
*Programme d'apprentissage du français en contexte multilingue*

ADAPTATION DE LA DIDACTIQUE DU FRANÇAIS  
AUX SITUATIONS DE CREOLOPHONIE

GUIDE DU MAÎTRE : LA MARTINIQUE

MANUELLA ANTOINE

ROBERT NAZAIRE

LAMBERT-FELIX PRUDENT

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE  
FEVRIER 2010

© **LeWebPédagogique**, 2010  
[www.lewebpedagogique.com/oif](http://www.lewebpedagogique.com/oif)

**Le web pédagogique**  
*Partagez la connaissance !*

## Chapitre II

### SITUATION LINGUISTIQUE ET ÉDUCATIVE DE LA MARTINIQUE

#### **Table des matières**

PREAMBULE .....	4
SOCIOLINGUISTIQUE DE LA MARTINIQUE : .....	5
L'ÉLÈVE MARTINQUAIS ET L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS.....	6
L'élève martiniquais ne parle que le français .....	6
L'élève martiniquais ne parle pas que le français .....	6
LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ECOLES .....	7
La formation initiale.....	7
La formation continue .....	8

## Chapitre II

# SITUATION LINGUISTIQUE ET ÉDUCATIVE DE LA MARTINIQUE

*MANUELLA ANTOINE, ROBERT NAZAIRE ET LAMBERT-FELIX PRUDENT*

### **Préambule**

Pour une population totale de 400 000 habitants, la Martinique compte en 2009 47 008 élèves répartis dans les 264 écoles du premier degré de l'académie. Tous les Départements d'Outre Mer sont régis par la Constitution française, ils sont donc intégrés au système éducatif national et présentent de ce fait une situation de bilinguisme original : le français est la langue d'enseignement des différentes disciplines et la cible que cherchent à atteindre tous les partenaires de l'école. C'est en français que les élèves acquièrent les connaissances, les comportements et les attitudes nécessaires à une insertion sociale et qu'ils deviennent des citoyens responsables dans l'espace multiforme de la francophonie, de la zone américaine et de l'Europe. Parallèlement au français, le créole, qui est largement utilisé par la communauté dans ses échanges quotidiens et convoqué dans l'expression orale sociale et culturelle, a été élevé depuis 2001 au rang de langue régionale et bénéficie d'un certain nombre de dispositifs d'aménagements en cours. Autrefois décrits dans le cadre global (mais partiellement inexact) de la diglossie, les rapports entre créole et français s'organisaient selon un principe de hiérarchie d'origine coloniale : le créole était alors posé comme langue maternelle de la majeure partie de la population scolaire et le français comme un système linguistique dominant, étranger, imposé aux élèves par des maîtres autoritaires.

Longuement réfléchi au cours de diverses rencontres scientifiques préalables, la démarche didactique retenue dans ce manuel est le résultat d'une analyse sociolinguistique renouvelée. D'une part la recherche a montré que français et créole ne se répartissaient pas harmonieusement selon une ligne frontière nette obéissant à de simples impératifs énonciatifs, d'autre part l'analyse des paroles réellement proférées par les locuteurs révèle de très nombreuses formes hybrides (code switching et code mixing) qui interdisent de traiter le créole comme la L1 des apprenants et le français comme une langue étrangère ou comme une langue seconde. Diverses approches se présentent aujourd'hui quant aux rapports qu'entretiennent ces deux langues lorsqu'elles sont parlées en Martinique. Et plutôt de se satisfaire des images simples de la langue haute (acrolecte) et la langue basse (basilecte), les linguistes martiniquais écoutent le détail des sons prononcés, analysent la morphosyntaxe interférentielle souvent manifestée, et s'attardent sur la sémantique « mixte » qui surgit au détour de nombreuses phrases. Quelles formes linguistiques relève-t-on dans le parler martiniquais « ordinaire » ? Ces formes linguistiques se répètent-elles dans les familles ? Sont-elles caractéristiques des échanges entre élèves et enseignants à l'école ? Quels outils didactiques doit-on mettre à l'œuvre dès les premiers apprentissages ? Quelle est la part du créole et celle du français que l'on doit poser dans une didactique adaptée ?

Pour répondre à ces interrogations, nous présenterons d'abord un résumé de la situation sociolinguistique de la Martinique. Après un bref aperçu de l'organisation des deux premiers cycles de l'école primaire, nous montrerons comment la prise en compte de la langue créole et de la langue française peut se révéler enrichissante en constructive dès les petites classes dans une démarche différentielle.

### **Sociolinguistique de la Martinique :**

Dans la société martiniquaise, au-delà de ce qu'on nomme habituellement créole et français, il existe un ensemble de variétés interlectales qui semble être un « système linguistique » dominant quantitativement dans la communication courante. Longtemps jugées fautives, taxées de créolismes, baptisées « français banane », ces variétés « mélangées » se voient à l'occasion, du fait de diverses représentations négatives, constituées en obstacle à une expression libre et spontanée, en particulier à l'écrit. Pourtant ces variétés ne sont ni secondaires ni imaginaires, on les rencontre à l'oral et à l'écrit dans des contextes très variables dans des discours de locuteurs ordinaires, à la radio et à la télévision, dans le monde politique et artistique. L'interlecte martiniquais a acquis droit de cité, tout spécialement sous l'influence des médias, de la publicité et de la production artistique et romanesque qui assurent sa diffusion dans le département et la France hexagonale et lui offrent aussi la reconnaissance externe des locuteurs du français standard, en tant que parler original au sein de la francophonie. L'interlecte est enfin reconnu et étudié dans divers travaux scientifiques significatifs des vingt dernières années.

Trois grandes conceptions tentent d'expliquer le rapport des deux langues en milieu martiniquais :

- La première, diffusée par la linguistique nord-américaine, se limite dans un premier temps au terme *diglossie*, situation linguistique complexe où deux langues coexistent avec une relative stabilité dans leur répartition d'usage. Se référant à Ferguson (1959), c'est Madeleine Saint-Pierre (1972) qui donne la description canonique de la diglossie martiniquaise, décrivant une cohabitation plutôt pacifique et harmonieuse du créole et du français. D'autres chercheurs comme Claire Lefebvre ne tarderont pas à constater la présence de formes intermédiaires et peut être la dynamique d'une sorte de mélange, c'est ainsi que s'inscrit l'idée d'un continuum linguistique ou d'une triglossie faisant apparaître le rôle du français régional (Hazaël Massieux).

- Pour d'autres chercheurs (GEREC, 1982), français et créole se côtoient sans pour autant avoir le même statut socioculturel. Le créole serait dévalorisé et dominé par la langue française, ce qui amène Jean Bernabé dans *Fondal-natal* (1984) à reconnaître une vraie frontière diglossique et une zone de continuité entre des lectures de chaque langue, et à proposer au final un modèle tétraglossique qu'il intitule *continuum-discontinuum*, et qui se caractérise par l'existence d'un acrolecte et d'un basilecte pour chacune des langues.

- La troisième conception qui voit le jour grâce aux travaux de Lambert-Félix Prudent sur l'interlecte (1980) et le macro-système langagier du martiniquais (1993) et qui s'enrichit des apports de Romani (1991) et de March (1993), on peut continuer à considérer la présence de deux langues hiérarchisées dans certaines représentations épilinguistiques, mais ce qui frappe à l'écoute des enregistrements de propos courants ou à la lecture d'écrits non surveillés, c'est le poids de ces formes intermédiaires qui relèvent tantôt de discours non surveillés, tantôt d'audaces stylistiques assumées. Dit autrement, les Martiniquais sont sortis d'une diglossie classique, ils ne parlent pas dans un système de continuum causé par l'érosion basilectale, mais ils assument de plus en plus les deux langues en même temps dans des discours qui manifestent du *switching* (alternance de codes) et du *mixing* (mélange de formes phonétiques, morphosyntaxiques et sémantiques).

L'interlecte est le concept proposé par Prudent (1981, p. 31) pour rendre compte « des paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte ». C'est la zone où se mettent en œuvre des « stratégies mixtes d'énonciation » (Prudent,

1993, p. 93), « zone de mélange et de superposition du créole et du français ». Il ne s'agit pas seulement de ce qu'on a l'habitude d'appeler péjorativement « français-banane », variété langagière dont pouvait rendre compte le concept de mésolecte – et qui traduit plutôt les efforts d'un créolophone dominant pour user de la langue de prestige –, mais d'un ensemble de lectes non hiérarchisés et avec lesquels le locuteur martiniquais règle ses problèmes de communication en se jouant des normes.

Pour notre propos, nous accepterons un modèle « polylectal » qui impose au linguiste comme au pédagogue l'évidence de la variation et surtout du jeu d'alternances entre le créole, le français martiniquais et le français. Les pédagogues devront s'appliquer à reconnaître qu'il existe à l'écrit une réelle population capable d'user du français standard et que, à côté de cette minorité, il y a un usage très variable de formes que certains baptisent français régional ou français martiniquais, la parenté de ces lectes avec le créole étant variable.

### ***L'élève martiniquais et l'enseignement du français***

L'enseignement du français en milieu martiniquais dévoile deux orientations :

#### **L'élève martiniquais ne parle que le français**

Une première position un peu simpliste et réductrice, précédant les années 1970, réduit l'existence du créole à celle d'un patois occasionnel, digne d'un seul intérêt, celui d'alimenter le folklore. Selon cette représentation, l'élève, en arrivant à l'école, est supposé parler français et l'enseignement qui lui est dispensé se fait dans cette langue sans jamais problématiser le contexte, ni tenir compte de ce qu'il parle réellement. On lui enseigne le français comme cela pourrait se faire dans un département uniquement francophone.

Les années 70 et 80 voient apparaître un changement dans l'appréciation des choses. C'est l'apogée du mouvement dit de *l'Antillanisation de l'enseignement*, où la question de la langue parlée par l'élève restait au second plan. Le créole était alors considéré comme l'une des causes de l'échec scolaire et la seule réponse apportée était son éradication de la sphère de l'école et de la classe. Pour apprendre la langue française, selon l'opinion dominante, il ne fallait pas parler créole.

#### **L'élève martiniquais ne parle pas que le français**

Au quotidien, les énoncés en français de l'élève martiniquais révèlent des similitudes avec les constructions canoniques du créole.

Un exemple peut illustrer notre propos :

- Maman sépare la galette entre les enfants (énoncé d'élève)
- Manman ka séparé galet-la (Créole martiniquais)
- Maman **partage** la galette (Français standard)

Il faut attendre 1982, et la parution des textes relatifs à la prise en compte du créole dans l'enseignement pour voir émerger des réflexions diverses sur la prise en compte du créole dans l'enseignement et notamment dans l'enseignement du français.

Pour certains, il s'agit d'apprendre à lire et écrire le créole pour parvenir à la maîtrise de la langue française afin de lutter contre l'échec scolaire (Nazaire, 1988). Mais ces pratiques dites de « compensation » n'ont jamais été évaluées ni validées par l'expérience. En outre, l'introduction du créole à l'école pose des problèmes d'instrumentalisation et de standardisation : choix d'une graphie consensuelle, absence d'ouvrages à caractère didactique et pédagogique.

Pour d'autres encore, il s'agit de s'appuyer sur les différences entre créole et français, selon un modèle pédagogique contrastif, qui porte soit sur la phonologie (*Du créole au français : quelques suggestions*, 1984, CRDP), soit sur des tentatives de correction des créolismes (selon les travaux de Terrisse, 1946 ou de Corzani, 1969) par le biais d'exercices structuraux. Ainsi, les écarts de langage par rapport à la norme (du maître) sont, soit corrigés par une simple reprise de l'énoncé correct par le maître, soit traités par la répétition d'exercices de transformation et de substitution, coupés de tout contexte linguistique.

Pour répondre plus efficacement à cette situation, un groupe d'enseignants et de formateurs, sous la houlette d'un Inspecteur d'Académie, a produit une brochure intitulée *Réflexions et propositions pour la maîtrise de la langue au cycle 1* (CRDP, 1993), annonçant un début de prise en compte de l'élève martiniquais, de ce qu'il parle, et de son environnement sociolinguistique.

Face à cette situation, il semble aujourd'hui nécessaire de prendre en compte ce que parle véritablement l'élève - de compter et d'étudier ce qui ne se classe ni dans le créole habituel, ni dans le français standard - et de fonder une pédagogie du français et du créole en prenant en compte la zone interlectale qui est au cœur de la langue maternelle du Martiniquais, puisqu'elle est, en quelque sorte, un dénominateur commun. Du point de vue heuristique, la pédagogie de la variation est assez simple à présenter au pédagogue. Du point de vue scientifique, il reste encore bien des champs à défricher. Et si certains maîtres comprennent très vite l'intérêt d'une telle démarche, il faut bien reconnaître que d'autres enseignants s'enlisent dans la question de la « norme du créole », de la norme du français standard et dans la stigmatisation un peu traditionnelle des formes créoles.

## ***La formation des professeurs des écoles***

### **La formation initiale**

Les professeurs des écoles sont recrutés par un concours départemental avec un niveau licence à l'issue duquel ils bénéficient d'une année de formation initiale en tant que professeur stagiaire. Les deux autres années, une fois titulaires, ils reviennent à l'IUFM durant trois semaines afin de recevoir leur complément de formation.

Durant l'année de formation initiale, Les professeurs stagiaires suivent une formation de 120 heures de français, dont 61 heures pour la didactique des trois cycles, 10 heures d'analyse de pratiques, 15 heures de maîtrise de la langue dans les autres disciplines, 10 heures d'apprentissage de logiciels adaptés et 24 heures pour l'enseignement de la lecture.

Le niveau de compétences des PE stagiaires en français est dans l'ensemble convenable, bien que l'on puisse déplorer d'assez nombreuses lacunes en matière de maîtrise de la langue française écrite, soit par méconnaissance des règles élémentaires de grammaire, soit en raison du contact des langues créole et française, soit par insuffisance de jugement de grammaticalité.

## **La formation continue**

À l'école primaire les enseignants titulaires sont formés lors des animations pédagogiques de circonscription un samedi matin sur trois ou encore lors des stages programmés au plan académique de formation auxquels il s'inscrit via Internet s'ils le veulent.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, l'une des priorités de l'académie de la Martinique est la maîtrise de la langue française, qui représente un problème signalé par les évaluations nationales et les corps d'inspection.

Seule une véritable prise en compte de la situation sociolinguistique de l'élève martiniquais peut être un véritable facteur d'amélioration.

La mise en place d'une pédagogie de la variation langagière s'appuyant sur une didactique du français en milieu créolophone peut rendre possibles les avancées attendues dans la maîtrise du langage et de la langue française. Le créole peut aider l'élève à mieux maîtriser la langue française, tout comme le français peut l'aider à mieux maîtriser le créole : seule la reconnaissance d'un milieu spécifique où se mêlent ces deux langues peut générer, enfin, un progrès.

Quelle que soit la formation envisagée, il convient de proposer aux enseignants concernés des outils de formation clairs, concis et pratiques qui leur permettront de développer leur créativité pédagogique en toute autonomie.